



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 17/10/2014

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS
M. PAILLET
Mme GLISE
M. RAYMON
M. ORLIANGES

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
Mme DENAUX (CGT)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUEL (Solidaires)
M. NEVADO (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur le Président,

En préambule, nous vous rappelons que la Confédération Force Ouvrière rejette le pacte de responsabilité, financé par 50 milliards de réduction de dépenses publiques et sociales qui remettent en cause l'existence des services publics et de la protection sociale.

Pour les agents de la DGFIP, ce pacte de responsabilité se traduit par le gel du point d'indice jusqu'en 2017, 2 000 nouvelles suppressions d'emplois en 2015, la réduction drastique des déroulements de carrière et la poursuite de la réduction des crédits de fonctionnement de nos services.

De restrictions budgétaires en réductions d'emplois, les services sont aujourd'hui au bord de l'implosion. Dans un contexte exacerbé de « ras-le bol fiscal », largement entretenu par les politiques et les médias, agrémenté ces dernières semaines par la scandaleuse affaire Thévenoud, les personnels subissent régulièrement insultes, sarcasmes et quolibets de la part de certains contribuables et usagers exaspérés. Ces dernières semaines, des actes de destruction répétés contre des Centres des Finances Publiques témoignent de la gravité de la situation.

Comme seule réponse, la Direction Générale propose une diminution des plages d'ouverture au public. Une telle décision ne résoudrait pourtant en rien les problèmes de condition de travail. Elle aboutirait au contraire à concentrer les problèmes sur un laps de temps plus réduit en allongeant les files d'attente, en exaspérant encore plus les usagers et en dégradant davantage les conditions de travail.

La section FO DGFIP du Cantal rappelle son attachement à un Service Public de qualité et revendique le maintien des emplois nécessaires à l'accueil physique, comme dans l'ensemble des structures. En effet, l'offre de dématérialisation montre ses limites et ne permet pas de remplacer le contact humain.

Monsieur le Président, conformément aux orientations de la Démarche Stratégique, vous soumettez notamment à l'ordre du jour de ce CTL la fermeture de la Trésorerie de Condat et la suppression de l'activité Caisse des Dépôts et Consignations au sein de la DDFiP.

La fermeture de Condat a été préparée par la mise en gestion conjointe du poste il y a déjà plusieurs années puis par la suppression récente d'un emploi. Aujourd'hui, vous nous expliquerez que désormais cette Trésorerie n'est plus viable. Au rythme actuel des suppressions d'emploi et des restrictions budgétaires, combien de services seront-ils encore viables dans 3 ans ?

Concernant la suppression de l'activité Caisse des Dépôts et Consignations au sein de la DDFiP, vous chercherez à nous faire croire que le transfert de cette activité vers un Centre de Services Bancaires améliorera la qualité du service rendu aux titulaires de comptes CDC. Et pourtant, ces mêmes titulaires de comptes CDC se plaindront d'avoir perdu leur service de proximité et de qualité. Quand on sait que ces nouveaux CSB disposeront d'effectifs inexpérimentés et peu ou pas formés, il est malheureusement à craindre que l'image de la DGFIP soit une fois de plus ternie, et qu'on soit très loin de la qualité et de la professionnalisation de ces services annoncée dans la Démarche stratégique.

L'inquiétude en l'avenir et le découragement des agents de la DDFiP du Cantal ne cessent de croître.

De plus, de nouvelles interrogations locales se superposent au constat national :

- Comment, dans ce contexte de restrictions de moyens et de suppressions d'emplois, l'opération de déménagement et de réinstallation provisoire des services exerçant à la Cité administrative d'Aurillac pourra-t-elle se dérouler sans grosses difficultés ?*
- Comment nos collègues peuvent-ils se projeter avec confiance en l'avenir, quand même des décisions actées en CAP (exemple des CAPL n°3 du 18/07 et de la CAPN du 6/10) ne sont pas respectées ?*
- Comment comprendre le recrutement prochain d'un emploi PACTE d'agent technique quand les besoins concernent des emplois administratifs ?*
- Comment espérer l'amélioration des conditions de travail de la Trésorerie de Murat, poste le plus mal installé du département, quand le projet de réinstallation devrait se faire dans des locaux sombres, plus exigües et sans un centime de la DDFiP ?*

Dans l'attente de réponses, nous vous rappelons les revendications de FO-DGFIP :

- ➔ Le retrait du « pacte de responsabilité »*
- ➔ L'arrêt immédiat de la démarche stratégique*
- ➔ Le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et le maintien des statuts particuliers*
- ➔ L'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 8 %*
- ➔ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP.*

1) Projet de fermeture de la Trésorerie de Condat et réorganisation d'assignations SPL :

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, la Direction prend prétexte de l'isolement de l'agent en poste à Condat, pour réorganiser le réseau via notamment la fermeture de la Trésorerie de Condat.

Nous réaffirmons notre opposition à toute fermeture de poste.

Parallèlement, le DDFiP nous indique les transferts d'assignation de certaines collectivités au 1/01/2015 : les collectivités de la Trésorerie de Condat (hormis l'hôpital) seront transférées à la Trésorerie de Riom-es-Montagnes ; les hôpitaux de Condat et de Chaudes-Aigues seront gérés par la Trésorerie de Saint-Flour ; la commune de Neuvéglise sera rattachée à la Trésorerie de Chaudes-Aigues, et celles de Chazelle et Celoux à la Trésorerie de Massiac.

L'ensemble des syndicats a voté contre cette réorganisation.

La fermeture de Condat ne sera toutefois validée qu'après la signature de l'arrêté ministériel.

En complément, nous avons demandé des informations sur la mise en place d'une permanence à Condat. M. Defays nous indique qu'une permanence d'1/2 journée par semaine sera assurée. Parallèlement, la permanence de Pleaux (assurée par la Trésorerie de Mauriac) sera désormais d'1 journée par mois.

2) Les ponts naturels 2015 :

La Direction a modifié son intention concernant la journée du 2 janvier 2015.

Elle nous propose donc les 3 ponts naturels suivants :

Vendredi 2 janvier, vendredi 15 mai et lundi 13 juillet.

Même si nous regrettons de connaître tardivement le pont naturel du 2 janvier, nous considérons qu'au vu des conditions de travail actuelles, la validation de l'ensemble des 3 ponts naturels possibles correspond au souhait de la majorité d'entre nous, raison pour laquelle nous avons voté **pour**.

Cette proposition est validée.

Pour information, Solidaires s'est abstenu et la CGT a voté contre.

3) Transfert d'activité comptes dépôts et consignations :

La Direction nous indique que le service Dépôts et Service Financier de la DDFiP sera redéployé ainsi : suppression d'un emploi B, transfert de l'autre emploi B au service Fonction Comptable de l'Etat, et l'emploi A ne sera plus que chargé de clientèle.

En complément de notre déclaration liminaire sur ce sujet, nous estimons que cette réorganisation est similaire à une suppression de structure. L'emploi de chargé de clientèle n'a pour seul objectif que de limiter les mécontentements des titulaires de comptes CDC qui perdent ainsi leur service de proximité. Cet emploi ne sera pas pérenne et sera supprimé prochainement, comme le sont les permanences lors d'une fermeture de trésorerie.

4) Modulations indemnitaires des cadres A+ :

Le DDFiP a le pouvoir de modifier l'ACF (allocation complémentaire de fonction) et la prime à la performance de l'ensemble des cadres A+ de la DDFiP. Il n'a appliqué cette modulation que pour les AFIPA.

Nous réaffirmons notre opposition à la rémunération au mérite, source de divisions et d'inégalités entre collègues.

5) Bilan de la notation :

Trois recours devant l'autorité hiérarchique (1 C, 1 B et 1 A) ont été effectués en 2014, dont un a donné lieu à recours en CAPL.

6) Point sur l'activité de la maîtrise des risques et de la mission audit :

L'activité des risques et audit 2014 nous a été présentée.

Concernant l'audit, le problème d'effectif a entraîné une diminution du nombre de vérifications qui sera de 9 dans notre département : 3 postes SPL, 2 postes comptables impôts, 1 service de Direction, 2 audits thématiques et 1 régie d'avance.

7) Questions diverses :

- Travaux à la Cité administrative : ils commenceront au printemps prochain et occasionneront le déménagement de nos collègues (PRS, SIP et SIE Aurillac) rue de Firminy pendant 18 mois (durée estimée des travaux). Les plans prévus ne seront pas modifiés et donc les services trouveront à leur retour la configuration actuelle. Concernant le rapprochement CDIF/SIP, M. Defays se déplacera le 21/10 au CDIF, pour indiquer, que sauf impératif de la Direction Générale, le CDIF ne déménagera pas avant la fin des travaux de la Cité.
- M. Defays nous informe de la mise à disposition prochaine d'un agent de Logisens (OPHLM du Cantal) à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue, en charge de la gestion des HLM. De plus, il nous indique également que Logisens a fait part de son intention de lancer une étude pour un éventuel passage en comptabilité privée, ce qui sous-entendrait la suppression de plusieurs emplois à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue.
- Suivant les instructions de la Direction Générale portant sur l'évolution des horaires d'ouverture au public, M. Defays vient de demander à chaque chef de structure de réfléchir sur ce sujet et de lui apporter une réponse pour le 31/10. L'objectif de la DG est de réduire les horaires d'accueil au public, donc de réduire la qualité du service public. Un nouveau CTL se tiendra sur ce sujet en novembre prochain.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejoux, Sabine Bourgade et Marie-Thérèse Félisio.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

 FO DGFIP <i>la force syndicale</i>	BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____	, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt